

## CONCLUSIONS

# CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL “FAIRE CONNAÎTRE” (5<sup>e</sup> PARTIE)

---

**ANIMATEUR : DOMINIQUE DANGUY DES DÉSERTS**

**RAPPORTEUR : JEAN-CLAUDE RAMEAU**

---

Les objectifs du débat sont de tirer les enseignements des communications pour, d'une part, dégager les acquis et éléments positifs, d'autre part, déceler des lacunes éventuelles, des problèmes ou des difficultés qui subsisteraient.

Peut-on définir d'éventuelles stratégies pour demain ? Reste-t-il des outils qui seraient à fabriquer pour optimiser la démarche ?

### LES PROBLÉMATIQUES

Quels types de connaissances sont à transférer ? Qui doit ou peut s'en charger (“émetteurs”) ? Quels sont les publics “cibles” (“récepteurs”) ? Quels sont les outils, les méthodes, les stratégies à développer ? À quelle échelle territoriale faut-il travailler ?

Les scientifiques et naturalistes se doivent de porter à connaissance, de vulgariser les acquis en matière de diversité (variation de la biodiversité selon la gestion, rôle fonctionnel de la biodiversité, localités de populations d'espèces protégées). Les documents élaborés sont destinés avant tout aux gestionnaires qui pourront les utiliser dans la définition de leurs objectifs de gestion et qui, éventuellement, les déclineront, après une nouvelle simplification, auprès du public, des scolaires.

Certaines règles de gestion ont fait leur preuve en perpétuant correctement les éléments de la biodiversité concernés. Il est utile de les faire connaître, de montrer comment faire pour les mettre en œuvre, comment assurer le suivi de leur impact sur les milieux, sur les populations d'espèces... L'“émetteur” est un ensemble scientifique-gestionnaire, le récepteur étant constitué par les gestionnaires forestiers et des milieux naturels.

Certaines espèces, certains habitats font partie de listes rouges, d'espèces ou d'habitats à protéger (listes nationale, régionales, annexes de la directive “Habitats”). Là encore, il est nécessaire de le faire savoir, de donner les moyens d'identifier les espèces, les habitats et de fournir également des suggestions en matière de gestion. Quand des sites bénéficient d'un statut particulier (réserve naturelle, réserve biologique, sites d'intérêt écologique...), il est utile de le faire savoir, en présentant ce qui en fait l'intérêt (justification du statut) et les règles de gestion conservatoire adoptées, en justifiant également certaines interdictions...



## LES ACTIONS À MENER

Nous retiendrons deux grandes orientations fondamentales pour lesquelles des actions sont à mettre sur pied.

Tout d'abord, à l'échelle de chaque région administrative, il devient urgent de disposer d'un document de synthèse rassemblant, par petite région naturelle, toutes les informations nécessaires sur les habitats et les espèces forestières de haute valeur patrimoniale, sur leurs exigences, sur leur fragilité, vulnérabilité, sur les règles de gestion à envisager pour en assurer la conservation ou conduire leur restauration.

Enfin, les expériences d'éducation à l'environnement menées dans le cadre de l'École de la Forêt, des Centres d'initiation à la nature, des Centres permanents d'initiation à l'Environnement sont à développer, à renforcer. Les actions de sensibilisation, de vulgarisation... sont essentielles pour forger la conscience environnementale des citoyens de demain.

**Dominique DANGUY des DÉSERTS**  
Directeur délégué  
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL,  
DES EAUX ET DES FORÊTS  
14, rue Girardet  
F-54042 NANCY CEDEX

**Jean-Claude RAMEAU**  
Unité Écosystèmes forestiers et Dynamique du Paysage  
ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL,  
DES EAUX ET DES FORÊTS  
14, rue Girardet  
F-54042 NANCY CEDEX

